

## AVIS PUBLIC DE CORRECTION

AVIS est par la présente donné par la soussignée, directrice du greffe et greffière-trésorière de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, que par avis public donné le 9 février 2023, monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général et greffier-trésorier a certifié que le Règlement intitulé « *Règlement numéro 232-2 concernant le schéma d'aménagement et de développement 3e génération* », adopté à la séance du conseil du 28 septembre 2022, est entré en vigueur le 2 février 2023 alors qu'il aurait dû certifier que ledit règlement est entré en vigueur le 23 janvier 2023, le jour de sa notification par la ministre des Affaires municipales d'un avis attestant que ce règlement respecte les orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire.

Par conséquent, AVIS est par la présente donné, par la soussignée, à tous les citoyens de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, que le Règlement intitulé « *Règlement numéro 232-2 concernant le schéma d'aménagement et de développement 3e génération* » est entré en vigueur le **23 janvier 2023** suite à l'approbation de la ministre des Affaires municipales et en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Il peut en être pris connaissance aux bureaux de la MRC de Vaudreuil-Soulanges situés au 280, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion, ainsi que sur le site internet de la MRC ([www.mrcvs.ca](http://www.mrcvs.ca)).

Cet avis est fait conformément à l'article 53.11 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Donné à Vaudreuil-Dorion, ce 3 juin 2025



MARIE-HÉLÈNE RIVEST, notaire  
Directrice du greffe et greffière-trésorière